PARLONS QUAR-TIER

Compte-rendu COTEAUX – VIERGE NOIRE

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.
Les restitutions de ces réunions sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ».

Le « Parlons quartier » Coteaux – Vierge Noire s'est déroulé le **jeudi 15 octobre 2026**. 16 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, les élus Benoît Callens, Arthur Bayle, Philippe Auger, Pascale Galliard, Françoise Vauquois, et pour l'opposition Sophie Revol.

Informations du Maire

D'une manière générale, pour toute question ou information à faire remonter à la commune, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : contact@latronche.fr

Un feu de forêt s'est déclenché sur la Bastille en juillet dernier, ralenti fortement par les vignes du Pèr'Gras. Les pompiers, intervenus rapidement, ont pu l'éteindre sans qu'il se soit propagé au niveau de la zone habitée. La commune travaille avec la ville de Grenoble sur le retour d'expérience pour mieux prévenir ce type de crise, sur un territoire très proche, d'autant que les accès à la Bastille se font par le bas de La Tronche. Une nouvelle signalétique des niveaux d'alerte est préparée par la commune, au niveau des chemins piétons et voiries concernés par le risque incendie.
La commune est chargée de la mise en œuvre et du contrôle de l'obligation légale de débroussaillement, qui concerne tous les habitants des Coteaux. Pour en savoir plus : https://www.latronche.fr/78-risques-majeurs.htm

Dans le secteur des Coteaux, 150 maisons sont classées en aléa fort de chute de blocs. Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels, la pose de filets se poursuit. La 3ième tranche est à venir (à compter de mars 2027) sur les secteurs des Combettes, de Maubec et de Pelletière. Une dernière tranche de travaux interviendra en 2028.

VEGETATION, DECHETS ET NUISIBLES

Au niveau du n°36 Chemin du Coteau, un habitant alerte sur la végétation débordant sur la voirie qui ne peut être entretenue par les services de la commune, car les véhicules stationnés gênent l'intervention. Dans ce même secteur, il existe une interdiction de stationnement devant les garages, ce qui laisse le passage nécessaire pour des véhicules de secours, certaines voitures se stationnent donc en face, ce qui réduit toujours la largeur de passage pour une intervention d'urgence. La police municipale se rendra sur place pour vérifier l'ensemble de ces éléments.

Certains habitants évoquent la difficulté pour l'évacuation de leurs déchets verts. Il est rappelé qu'après la construction d'un nouveau centre de tri sur le site d'Athanor, le chantier a commencé il y a quelques mois pour la construction de la nouvelle usine d'incinération (achèvement prévu en 2029). La déchèterie est donc fermée et la commune restera vigilante au retour de celle-ci sur le site. Pour prendre en compte cette fermeture, la capacité de la déchèterie la plus proche, à Meylan, a été augmentée. Le broyage individuel des déchets verts reste une solution appropriée.

Le conteneur à verre, chemin du Coteau, avait été mis hors service du fait de travaux. La voirie étant de nouveau accessible, ce conteneur est de nouveau opérationnel.

Plusieurs sangliers étaient présents sur le secteur ce mois d'août. Lorsqu'elle est prévenue, la commune alerte le lieutenant de louveterie, en charge de la régulation de la faune sauvage. En période de chasse, l'Association Communale de Chasse Agréée peut également intervenir (mais jamais à proximité des habitations).

RISQUES NATUREL

Concernant le chemin de Maubec fermé suite à un glissement de terrain ancien, mais réactivé l'hiver dernier par les fortes pluies du mois de février, des études géotechniques sont prévues en 2027. Grenoble Alpes Métropole doit proposer des solutions, notamment dans un premier temps pour essayer de rouvrir la route, au moins aux véhicules légers. Au vu des difficultés dans ce secteur, une indulgence est consentie pour le stationnement. Une réunion spécifique sera programmée pour ce secteur.

Certains riverains s'interrogent sur les sinistres (fissures de maisons) certainement dus au retrait-gonflement des argiles. Les habitants concernés sont invités à se rapprocher de la mairie via la messagerie : risques@ville-latronche.fr. Un recensement des cas est effectué par le service Aménagement durable. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise en Préfecture en octobre. Nous tiendrons l'ensemble des tronchois au courant du classement ou non de la commune en catastrophe naturelle pour ce phénomène.

PIETONS, VOIRIES ET SECURITE

Miroirs : il est pris note du miroir cassé au croisement chemin André Didier et route de Chartreuse, qui doit être remplacé. Les habitants demandent l'installation d'un miroir pour voir les voitures montantes quand on sort du chemin de Noyarey.

Bordures : les habitants alertent sur la dangerosité des bordures de stationnement non visibles la nuit (lorsqu'aucun véhicule n'y est stationné) en bas de la Route de Chartreuse. Il est demandé la mise en place d'une peinture réfléchissante.

Stationnement chemin André Didier et chemin de Rozan : les riverains souhaitent une surveillance renforcée du stationnement dans ce secteur par la Police Municipale (stationnement gênant ou hors gabarit). Il y a une demande forte de rappel de règles de priorité sur le chemin de Rozan.

Chemin de la Vierge Noire : Les habitants déplorent la vitesse excessive de nombreux véhicules et demandent des contrôles de vitesse supplémentaires. Par ailleurs, au niveau chemin de Noyarey- Vierge Noire, les riverains demandent la matérialisation d'une ou deux places de stationnement, ce qui permettrait également de faire ralentir les véhicules.

Route de Chartreuse : les riverains alertent sur la confusion des règles de priorité qui s'appliquent sur cette voirie, et demandent un rappel par affichage, en bas de la route : à savoir que les véhicules montants sont prioritaires. Il est également demandé un renforcement des contrôles de vitesse.
Concernant ce secteur, le maire rappelle le projet de la commune de rouvrir des cheminements piétons, notamment au niveau de la route de Chartreuse pour rejoindre la Grande Rue.

Chemin de la Viotte : la zone de rencontre doit être mise en évidence sur une section de cette voirie pour une cohabitation apaisée des piétons et véhicules dans ce même espace.

Croisement entre le chemin de la Viotte et la route de Chartreuse : les habitants rapportent que le passage piéton est mal situé avec peu de visibilité.

DIVERS

Au croisement du chemin du Coteau et du chemin de la Ruine, l'adjoint aux Travaux se rendra sur place avec les services compétents pour faire l'état des lieux des problèmes évoqués par les habitants : marche très abîmée, muret qui s'écroule et vitesse excessive des vététistes.
L'avaloir à grille au croisement du chemin André Didier et du chemin de la Ruine sera nettoyé.
Enfin, le Maire informe que la commune demandera à Grenoble Alpes Métropole que la Grande Rue, entre la limite avec Corenc et la Grande Tronche, soit inscrite dans son plan pluriannuel de rénovation des espaces publics.

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr